

Syndicat intercommunal d'Assainissement de Parmain l'Isle-Adam

Face à la pandémie du Coronavirus, nous avons dû stopper les contrôles des installations d'assainissement notamment lors des mutations immobilières.

Cependant, l'impact sur les procédures de vente de biens devait être minime. En effet, le SIAPIA exige que le contrôle soit réalisé pour la signature de la vente et les pétitionnaires disposent généralement d'un délai de 3 mois entre la signature du compromis et la vente.

Par ailleurs, nous tenons à vous assurer que nous prenons toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service public de l'assainissement : réseau de collecte et autres ouvrages.

Ainsi, avec l'aide de notre exploitant, la société SUEZ EAU FRANCE, nous veillons aux procédures appliquées aux eaux usées arrivant à la Station de Traitement des Eaux Usées.

Il n'y aura pas de perturbation. En cas de crise, un service minimum autour des missions principales sera garanti tout en préservant la sécurité des personnels intervenant sur site.

Enfin le SIAPIA vous informe que l'exécution de ces missions se fait sous le contrôle des instances telles que la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la préservation du milieu naturel.